La curiosité de la Julie à l'assesseu

Autor(en): **Mérine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1908)**

Heft 44

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-205429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

s'arrêtent à la pinte et que deux d'entre eux, par un détestable hasard, s'y rencontrent, ces messieurs n'ont pas l'air de se connaître, même de se voir. Seuls les chiens, qui ne poussent pas l'amour du métier jusqu'à haïr la concurrence, vont l'un à l'autre et se saluent selon la coutume que vous connaissez.

— Psst !

— Pfuit !

Deux sifflets et si le signal ne suffit pas :

— Miro !

— Fouchs !

Alors, les braves bêtes se reposent et vont se coucher chacun aux pieds crottés de leurs propriosrespectifs. Et si vous pouviez les interroger dans leur langage de chien, assurément ils répondraient :

— C'est-y bête de se tarabuster le tempérament à courir après un lièvre, et surtout à le manquer lorsqu'on peut en avoir à bon compte d'excellents dans les boutiques. Les hommes sont décidément des animaux singuliers.

Et voilà huit jours que ça dure et j'augure de la ténacité de ces Nemrods que l'aventure n'est pas proche du dénouement.

* * *

Revenir bredouille ! C'est là le cauchemar de tous les disciples de saint Hubert. Je comprends ça, mais ce qui m'enthousiasme presque, c'est l'entêtement de ces messieurs, courant le lièvre dans un pays où on les compte... quand on en voit. Et, notez que pour partir en guerre contre ces inoffensifs quadrupèdes, quelques-uns d'entre eux revêtent des uniformes que Tartarin n'eût certes pas reniés. Alors, les voici en route, battant les taillis, trottant dans les terres labourées, grimpant les coteaux viticoles,

... suant, soufflant, étant rendu...

pour, le soir, rentrer au logis, l'estomac dans les talons et le carnier aussi plat que le ventre d'un famélique. Ce n'est pourtant pas drôle, mais qu'y faire. C'est comme pour la pêche à la ligne : une fois qu'on y a goûté, pas moyen d'en démordre. Le quinze septembre apparaît aux yeux du chasseur comme une date fatidique à laquelle il faut faire un bel honneur, même si le gibier est un mythe.

* * *

Vous vous rappelez les chasseurs de casquettes que Alphonse Daudet nous a décrits d'une façon si comique. Je n'aurais pas la malveillance d'imaginer que les cinq messieurs qui, depuis huit jours, viennent quotidiennement poursuivre l'*unique* lièvre de la commune — et encore combien problématique — jetteraient en l'air leurs pochards et tireraient sur ces informes feutres comme sur des perdrix, mais en les voyant partir chaque matin et rentrer chaque soir sans avoir tiré un coup de fusil — sauf, peut-être, sur quelque malheureux corbeau — je ne puis m'empêcher de penser aux joyeux bonshommes tarasconnais et à leurs couvre-chefs criblés de balles.

LE PÈRE GRISE.

LA CURIOSITA DE LA JULIE A L'ASSESSEU

La Julie à l'Assesseu, l'est cauriause coumeint n'on pet et onna founette coumeint on n'ein troavé pou ; ie vaut tot vèrè et tot savo.

Onna balla né, à la veillà, l'assesseu chô de sa catsetta onna granta follie de papai, la plleihe en quatrou et la met dein onn'enveloppa sein la cacheta. La Julie que n'avai pas l'ai dé rein, vouaitivè ci commerce tot intrigaïe, ma coumeint poivè pllie qua teni, dit dinche à son n'hommou :

— Qu'est te cein po on papai ?

— Oh rein, que répond l'assesseu, l'est on papai dè la justice dé paix.

Et ie catzé lou papai au fond du garderobe, dézo on tziron dè pantets.

La Julie n'a rein de, mâ lou leindéman assetout que son n'hommou l'a veri les talons, s'ein va vouâiti au gros bouffet et met tot à bètecu po troavo lou fameux papai ; à force tzertzi l'a fini pè lou décruvi et s'est dépatcha dè lou lierré. L'ai avai cei d'écrit déchu : *m'eingadzou d'offri à ma tzira Julie la balla roba dè sciâ que ie désirè du lei ya grantein, si ye l'acouët dè résista peindeint vouet dzos à la curiositâ dé sava cein que l'ei ya d'écrit déchu.*

La Julie etai totta beinaise. L'ei yavoi tan grantein que désiravè onna roba de scia ! Assebin s'est dépatchâ dè rèmettré tot ein odré, ein atteindeint lei vouet dzos, et raconta à tottés ses zamiés que vollhiavè binstou avei onna balla roba dès scia dinche et dinche, que l'ara pô Paquiés et patata.

La pourro fenna ne teniai plliequa ein plliace, ie l'avai dè la peina dè rateni sa leinga, l'étai totta ai petits soins avouè son n'hommou et l'assesseu risai dein sa barba et sé leissivé dorlotta.

Lou huitième dzo sé passé ; la Julie étai tot einnoya, n'osavè rein derè à son n'hommau, ma l'einveinta onna petita comédie ; ie fa tot d'on coup onna groscha bramâïe :

— Què l'ei ya te ? que fa l'assesseu.

— Yé perdu la cllia dau sécrétairou, et ne sais pas io l'ei messa, que dit la Julie.

— Pao-t-îtré dein lou garda-roba.

Totta conteinta que son n'hommou lai bailliai l'occajon dè réboullhi dein ci maublliou et coumeint se dè rein n'étai, ie reinversé lei tetzés dè pantets et de panamans et vouaiquè la lettra que tzi chu lou pliantzi !

— Ah ! vouaique lou papai que t'as mis iquiè dedein, l'ai ya vouet dzos, que fa à son n'hommou.

— Baille le met, que l'ei de l'assesseu.

Ma la Julie avai dza pra lou papai, ein deseint à son n'hommou : su bin ébahia dè sava cein que l'ei ya d'écrit iqué déchu, et dévant que son n'hommou eusse de oquié, ye prein lou papai et lié déchu : *La terra est rionda — on corbé s'étai aguellhi ao fin coudzet d'onna nohiré — quand lei dzenellhies l'on la pipi, faut lau bailli dao café nâ et lou copa lo bé dè la leingua.*

La Julie étai annéantia. Tot d'on coup sè met ein coléré et dit à l'assesseu : « Té l'au tsantzi ! »

A peina avai te cein de que s'est peinsaïe que l'avai de onna grossa bêtise.

— T'avoi lié lou papai ? que dit l'assesseu à sa fenna.

Et totta penaôde, la pourra drôla dut avouâ que l'avai lié lou fameu papai et la bein bisquâ, surtôt à causa que l'avai de à ses amies que vollhiavé ava onna roba de scia po lei coummeniöns dè Paqués.

Dein sti mondou la corriausita l'est adi punîa.

MÉRINE.

MADAME LE DOCTEUR

La femme peut-elle être médecin ? La question ne se pose plus ; elle est aujourd'hui définitivement tranchée. Il y a des femmes-médecins. Si l'on ne se presse pas encore à leur porte comme à celle de certains représentants masculins de la Faculté, c'est défaut d'habitude. On y viendra.

Pour le moment, mesdames les doctoresses se consacrent plus spécialement aux soins à donner aux malades de leur sexe et aux enfants. Mais plus tard, quand l'habitude sera prise, quand le nombre des femmes-médecins, toujours croissant, obligera leurs confrères masculins à compter avec elles et à composer avec elles, en vue d'une équitable répartition de la clientèle, il ne serait pas étonnant que d'un commun accord on s'arrêtât au partage que voici, qui est dans l'ordre naturel : MM. les docteurs consacreront aux malades féminins leur talent, leur expérience, leurs soins éclairés et dévoués ; Mmes les doctoresses mettront au service des malades du sexe fort ce même talent, cette même expérience, ces mêmes soins éclairés et dévoués. Ce sera alors tout plaisir d'être malade.

Mais nous n'en sommes pas encore là.

Lorsqu'on aborda chez nous la question de l'admission des femmes dans les facultés de médecine, un rapport sur ce sujet fut présenté par un de nos médecins à l'autorité sanitaire.

Après avoir justement reconnu que la femme doit être aussi considérée comme l'égale de l'homme, intellectuellement parlant ; que si elle ne possède pas toutes les qualités de l'homme, elle en a, en revanche, dont celui-ci n'est pas doué et qui sont des plus précieuses dans l'exercice de l'art médical ; après avoir rendu un juste hommage à plusieurs femmes-médecins, très célèbres, et prouvé que l'étude de la médecine par les femmes remonte à une époque très ancienne, puisque la célèbre école de Salerne décernait déjà des diplômes particuliers aux femmes, l'auteur du rapport conclut ainsi :

« Abordons maintenant le point de vue social ou si l'on veut moral de la question.

» Si nous cherchons à déterminer quelle est la vocation de la femme ici-bas, nous voyons bientôt que la nature l'a destinée à être épouse et mère, et qu'elle a été créée pour la conception, pour l'enfant et l'allaitement ; son existence est vouée à la reproduction et à la conservation de l'espèce humaine ; tout dans son organisme semble l'indiquer. La nature l'a renfermée dans d'étroites limites : à elle la maison et les soins de la famille. Et pour s'acquitter noblement de sa mission elle ne saurait entreprendre une profession qui l'astreigne à être journellement hors de chez elle. Une femme bon médecin ne peut donc être bonne mère et ne devra par conséquent pas se marier. C'est pour cela que si en principe nous reconnaissons à la femme le droit d'étudier et de pratiquer la médecine, nous pensons qu'il n'est pas désirable pour la société et pour le bonheur de la femme elle-même qu'elle choisisse cette vocation.

» Nous ne voyons cependant pas, dans les faits qui précèdent, un motif suffisant pour lui interdire cette carrière. Nous pensons que la société ne saurait s'alarmer d'un pareil état de choses. Nous sommes persuadés que la femme-médecin sera l'exception, que le nombre n'en sera pas considérable ; car, comme le dit justement Mme Gaël, dans sa brochure, il faut trop de courage et d'abnégation pour que cette carrière tente beaucoup de femmes. Et puis, si certaines d'entr'elles veulent se vouer au célibat dans un but aussi noble, comment les en empêcher sans attenter à la liberté individuelle.

» En résumé, et pour répondre à la question que nous nous sommes posée, nous disons que si la femme montre des aptitudes à l'étude et à la pratique de la médecine, elle ne s'est pas montrée jusqu'ici supérieure à l'homme ; qu'il n'est pas désirable pour le bien de la société qu'un trop grand nombre de celles-ci se voue à cette carrière. Rien, dans ces circonstances, n'est de nature à pousser l'Etat à favoriser cette tendance. Mais il doit accorder à la femme le libre accès dans les facultés en la traitant sur le même pied que les étudiants du sexe masculin. Il exigera d'elle des études préliminaires suffisantes et des examens d'Etat équivalents à ceux des hommes.

» Quant à savoir si l'on doit admettre les femmes dans les facultés destinées aux jeunes gens de l'autre sexe, nous répondrons qu'*à priori* rien ne s'y oppose. La question de la morale et des mœurs ne peut nous préoccuper : une femme qui entreprend les études médicales doit nécessairement perdre certaines qualités qui font le charme de son sexe : la sensibilité, la timidité, la pudeur, pour en acquérir d'au-